



AVIS AU CONSEIL N° 08-02

Objet : Période de consultation du public au sujet du projet de Plan opérationnel 2009 de la Commission de coopération environnementale (CCE) de l'Amérique du Nord

Le Comité consultatif public mixte (CCPM) de la Commission de coopération environnementale (CCE) de l'Amérique du Nord;

EN CONFORMITÉ avec le paragraphe 16(4) de l'Accord nord-américain de coopération dans le domaine de l'environnement (ANACDE), lequel stipule que le CCPM « pourra fournir des avis au Conseil sur toute question relevant du présent accord, [...] ainsi que sur la mise en oeuvre et le développement du présent accord, [et qu'il] pourra exercer telles autres fonctions que lui confiera le Conseil »;

CONSCIENT de son rôle de porte-parole de la population de l'Amérique du Nord relativement aux questions qui se rapportent à l'ANACDE;

RECONNAISSANT que, pour garantir l'efficacité de la CCE en tant qu'organisme, le CCPM doit protéger le droit du public d'avoir une occasion valable de s'exprimer sur les questions qui se rapportent à la CCE, comme son plan opérationnel;

CRAIGNANT que tout retard dans l'approbation de la version provisoire du Plan opérationnel restreigne la possibilité pour le public de faire des observations significatives et la possibilité pour le Conseil d'examiner comme il se doit ces observations du public;

RECONNAISSANT que les activités de la CCE sont perturbées lorsque l'approbation du Plan opérationnel est indûment retardée;

Le CCPM :

1. demande instamment au Conseil d'approuver la version provisoire du Plan opérationnel en vue de sa diffusion immédiate, et demande au Secrétariat d'afficher immédiatement le document pour consultation publique;
2. souhaite informer le Conseil que, dès que la troisième version du Plan opérationnel sera rendue accessible, le CCPM sollicitera les commentaires du public pendant une période de 45 jours, puis, lors de sa prochaine réunion publique, le CCPM examinera les commentaires du public et les décisions ou mesures prises par la CCE en réponse à ces commentaires;
3. dans un avis distinct, le CCPM soumettra sans tarder ses commentaires sur la version provisoire du Plan opérationnel au Conseil pour examen et réponse.

**Approuvé par les membres du CCPM
le 3 décembre 2008**